

Élections municipales 2020

Liste citoyenne : «Un nouveau souffle pour Plomodiern»

Préambule

Depuis le mois d'octobre, un collectif de citoyens et citoyennes de Plomodiern a travaillé à l'élaboration d'un projet pour notre commune.

Le résultat de ce travail est présenté ci-dessous et a tenu compte des échanges que nous avons eus avec les habitant-es.

Le document présenté ci-dessous recense un grand nombre de chantiers (une centaine), certains simples à mettre en œuvre et peu ou pas coûteux, d'autres de plus grande envergure. Les projets majeurs seront mis en débat auprès de la population et pourront être validés, modifiés, rejetés et/ou priorités.

Par ailleurs, les projets déjà financés et engagés par l'actuelle municipalité (par exemple, la réfection de la maison de retraite) ne figurent pas sur ce document et seront bien évidemment menés à leur terme.

1. La démocratie et la participation citoyenne au cœur des projets

1.1. Un fonctionnement collectif, démocratique et transparent de la municipalité

- Fonctionnement collectif du conseil municipal, avec limitation du nombre de délégations⁽¹⁾ au-à la maire, définies dans un nouveau règlement intérieur (qui sera accessible sur le site internet de la commune)
- Les délégué-es à la communauté de communes y interviennent sur mandat du conseil et rendent compte de leur activité
- La minorité municipale bénéficiera d'un droit d'expression dans le bulletin municipal ⁽²⁾ et accédera de plein droit à toutes les commissions mises en place par le conseil municipal
- Mise en ligne sur le site internet de la commune des dates, ordres du jour, compte-rendus et délibérations des conseils municipaux ⁽³⁾, ainsi que de tout document utile concernant les points majeurs traités par le conseil
- Assurer l'accès de tous les habitants au bulletin municipal en multipliant les voies de diffusion :
 - Revoir le mode de diffusion du bulletin papier de manière à ce que toutes les personnes de la commune puissent y avoir accès
 - Mettre en place une « newsletter » à laquelle toute personne de la commune peut s'abonner pour recevoir le bulletin par courriel
 - Mettre en place un compte Facebook relayant les informations du site internet
 - Mettre en place des panneaux d'information
- Faire du site internet de la commune un véritable outil d'information interactif (par ex : formulaire de contact) mis à jour régulièrement

1.2. Garantir la participation citoyenne

- Mise en place de permanences des élu-es
- Mise en place de commissions participatives (habitant-es + référent du conseil municipal)⁽⁴⁾, dont certaines pourront être organisées dans les hameaux
- Mise en place d'un conseil des enfants, d'un conseil des jeunes et d'un conseil des anciens
- Réunions d'information et de consultation sur tous les sujets importants préalablement à la prise de décision, soit sur proposition des élu-es, soit sur demande des habitant-es, y compris sur les dossiers relevant de la communauté de communes
- Tous les ans, présentation publique du budget prévisionnel : ces réunions seront l'occasion de discuter de l'éventuelle évolution de la fiscalité locale, en fonction des projets d'envergure qui auront été décidés dans le cadre des consultations
- Consultation à mi-mandat sur la satisfaction de la population quant à l'action du conseil municipal

1 La loi permet de déléguer au maire jusqu'à 23 attributions, en plus des attributions obligatoires

2 Ce droit n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants

3 La mise en ligne des comptes-rendus de conseils municipaux est obligatoire (article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

4 Sur le modèle de l'initiative présentée dans le document de l'ADEME « Demain mon territoire » (page 5)

2. Favoriser le lien social, la mixité inter-générationnelle et la solidarité

2.1. Favoriser le lien social

- Intégrer les nouveaux arrivants par la mise en place d'un pot d'accueil et d'un livret d'accueil
- Souhaiter la bienvenue aux nouveaux-nés de la commune en leur offrant un arbre de naissance pouvant être planté à domicile ou dans un terrain communal
- Mettre en place une zone de gratuité aisément accessible : boîte à livres, boîte à dons, bac de comestibles/plantes

2.2. Donner une place aux jeunes et favoriser la mixité intergénérationnelle

- Donner leur place aux jeunes et aux enfants :
 - Étudier la mise en place d'une maison des jeunes avec des plages d'encadrement par un-e animateur-trice, avec sorties organisées
 - Étudier, en partenariat avec une ou plusieurs associations, la mise à disposition auprès des jeunes d'un éducateur sur certains créneaux horaires
 - Favoriser l'accès à la culture pour les jeunes et les enfants, par exemple en offrant une place de cinéma lors du printemps du cinéma, et en travaillant en partenariat avec les artistes locaux
- Étudier la mise en place d'un parc d'activités pour jeunes et moins jeunes (jeux pour les enfants, parcours santé, etc.)
- Aider toute initiative contribuant à créer du lien social, préserver l'environnement, par exemple un verger et/ou un potager partagé

2.3. Développer la solidarité

- Lutter contre la fracture numérique :
 - Mettre à disposition un ordinateur et une imprimante dans un lieu dédié accessible au moins 5 jours et demi par semaine
 - Mettre en place des permanences pour aider les personnes en difficulté avec le numérique, notamment pour l'accès aux démarches administratives dématérialisées
- Favoriser la mobilité :
 - Relayer l'usage de l'autostop sécurisé (du type Octopouce ou Rezopouce) ⁽⁵⁾
 - Étudier la mise en place d'un service de véhiculage à la demande pour aider les personnes sans solution de mobilité à accéder aux divers services et activités présents sur la commune, ou pour des rendez-vous médicaux, notamment à l'hôpital
 - Étudier la mise en place d'un service de location à coût abordable d'un véhicule municipal partagé ou de vélos électriques
- Mettre en place un logement d'urgence
- Aider à l'accessibilité financière des services de première nécessité pour les personnes en difficulté (chèque-eau, chèque-énergie, tarifs dégressifs pour la cantine scolaire, etc.)
- Proposer à la population une réflexion sur la mise en place d'une mutuelle communale

3. Développer l'attractivité de la commune

3.1. Travailler à la revitalisation du bourg

- Faire aboutir ⁽⁶⁾ un plan de revitalisation du bourg, incluant notamment :
 - la rénovation des façades et la valorisation des vieux murs
 - la réhabilitation du logement ancien
 - le redynamisation du marché
 - l'aménagement de la place St Yves et de son accès par la place de l'église
 - la révision du plan de circulation, notamment pour l'accès en vélo
 - l'accompagnement des commerçants et artisans existants dans leurs projets de développement

5 Octopouce : <https://www.octopouce.net/>, Rezopouce : <https://www.rezopouce.fr/>

6 On en est au deuxième contrat d'étude sur le sujet (contrat en cours avec SAFI pour 7800 euros)

- l'installation de nouveaux commerces et d'artisans (⁷), notamment en valorisant la zone artisanale de Kerharo
- la possibilité de mise à disposition d'un local permettant la vente de produits locaux en circuit court

3.2. Développer l'attractivité touristique dans le respect de l'environnement

- Travailler à développer l'attractivité touristique du Menez Hom en concertation avec les communes parties prenantes du site (Dinéault, St Nic et Trégarvan)
- Valoriser l'espace communal par diverses actions concrètes :
 - À Lestrevet, refaire les toilettes et installer une douche ; déposer les lampadaires menaçant de tomber et repenser l'éclairage du secteur
 - Revoir l'aménagement de Kervigen : positionnement de la table de pique-nique et du conteneur à déchets, toilettes sèches pendant l'été, etc.
 - Rénover les toilettes du centre bourg près de l'église et supprimer celles de la Place du 19 mars 1962
 - Améliorer le balisage des sentiers de randonnée au départ du bourg
 - Développer des itinéraires patrimoniaux et paysagers, en assurant une signalétique adaptée dans le bourg et les principaux hameaux
 - Étudier la mise en place d'un ou des jumelages
- Lancer un grand projet de mise en valeur de la frange littorale :
Ce projet aura un double objectif : assurer la protection de l'environnement et développer l'attractivité touristique. Il devra se faire en concertation, voire en co-construction avec les communes voisines : St Nic, Ploéven, Plonévez-Porzay, et répondre notamment aux problématiques suivantes :
 - Protéger l'environnement, en particulier les dunes, en incluant les risques identifiés de submersion marine
 - Gérer les règles de circulation (automobile, piétonne, vélos) et d'accès aux plages, y compris la liaison bourg/plage (par exemple mise en place d'une vélo-route)
 - Gérer la fréquentation des camping-cars
 - Rétablir la continuité du sentier côtier (GR34)
 - Pour les usagers des plages, s'interroger sur les équipements (toilettes, douches), les services (commerces saisonniers ?) et la sécurité (poste de secours estival à Lestrevet ?)
 - Identifier les financements pour concrétiser un tel projet

Afin de minimiser les coûts d'études de cette étude, celle-ci pourrait être confiée à des étudiants en master 2, en doctorat ou en une école dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement ou de l'environnement

3.3. Faire de l'art un vecteur d'attractivité

La commune a la chance d'accueillir un nombre significatif d'artistes, artisans d'art et une galerie d'art. L'activité artistique peut ainsi devenir un vecteur attractif différenciant par rapport aux communes avoisinantes en :

- Favorisant l'installation de nouvelles activités d'artistes et artisans d'art
- Communiquant autour de ce thème et en créant de nouveaux événements
- Créant une identité artistique de la commune, par exemple à travers la réalisation d'une fresque murale

3.4. Aider le secteur agricole à freiner l'effondrement des emplois

Les emplois agricoles (y compris chefs d'exploitation) de la commune ont en 5 ans été plus que divisés par deux (passant de 101 en 2011 à 45 en 2016, source INSEE) et ne représentaient plus en 2016 que 10 % du total des actifs. On ne peut se satisfaire d'une érosion inéluctable de l'activité agricole sur la commune, parce que dans une commune rurale comme la nôtre, l'activité agricole est un élément structurant fondamental du point de vue économique, environnemental et d'aménagement du territoire.

Nous nous engageons à chercher, en partenariat avec les agriculteurs et en ouvrant sur ce sujet le débat avec la population, la manière de :

- Freiner le déclin des emplois agricoles
- Soutenir toute initiative conduisant à une diversification des activités et des modèles agricoles

C'est pourquoi nous chercherons à :

⁷ Plomodiern est en Zone de Revitalisation Rurale, permettant aux entreprises de bénéficier de l'exonération de certaines cotisations patronales pendant 1 an, et de certaines exonérations fiscales pendant 5 ans

- Favoriser l'installation d'un maraîcher en circuit court en lui assurant un minimum de débouchés, par exemple au niveau de la maison de retraite et des écoles dont les cantines pourraient être gérées par une régie communale ⁽⁸⁾
- Favoriser l'installation d'une ou 2 exploitations permettant de diversifier les activités agricoles, comme la production de porc plein air commercialisé en circuit court
- Facilitant l'accès au foncier en s'appuyant sur :
 - La réserve foncière de la commune
 - L'exploitation des jachères
 - Le partenariat avec des associations comme Terre de liens
 - Le partenariat avec la SAFER (différé d'achat du foncier pour l'exploitant)
- Se positionnant comme interface pour assurer certains débouchés à la production (par exemple, pour fournir les cantines scolaires et de la maison de retraites, ou en mettant à disposition un local pour la vente des produits aux particuliers)

3.5. *Enrayer le déclin démographique et améliorer le cadre de vie*

Entre 2012 et 2017, la population de Plomodiern (2136 habitants en 2017) a baissé de 2,6 % (-58 habitants) (source Insee) ; il s'agit d'une des plus fortes par rapport aux communes avoisinantes.

- Chercher à favoriser l'installation des jeunes ménages en explorant les pistes suivantes :
 - Développer le logement social pour les jeunes
 - Étudier les moyens de favoriser l'accès au foncier, par exemple :
 - Terrains à prix accessible avec conditions de construction durable/éco-lotissement
 - Constructions sur terrains dont la commune serait propriétaire
 - Encourager la réhabilitation du logement ancien, en mobilisant diverses aides financières
 - Proposer à la location des logements acquis et rénovés par la commune
- Améliorer la voirie communale :
 - Faire un état des lieux avec la population des travaux urgents à engager, notamment en dehors du bourg
 - Étudier un plan pluri-annuel d'entretien et d'amélioration de la voirie
- Améliorer la sécurité routière
 - Recenser auprès des habitant-tes les points noirs de sécurité routière dans la commune et mettre en place un plan pluri-annuel de résorption des ces points noirs⁽⁹⁾ (par exemple en prévoyant des passages piétons ou en affichant les limitations de vitesse en campagne)
 - Sécuriser les abords des écoles
 - Compléter l'installation des abris-bus aux arrêts des cars scolaires en concertation avec les usagers et les parents
 - Mettre aux normes l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les poussettes et fauteuils
- Améliorer le cadre de vie
 - Revoir les aménagements des voies pour favoriser la circulation des vélos, au bourg et dans les principaux hameaux
 - S'assurer du maintien d'un distributeur de billets accessible 24H/24
 - Se mobiliser avec les habitant-es pour aboutir au recrutement d'un troisième médecin
 - Orienter les investissements de la commune de manière à prendre en compte les besoins des zones éloignées du bourg
 - Mettre en place une numérotation des voies dans les lieux-dits
 - Implanter un deuxième columbarium au cimetière

3.6. *Conforter l'identité bretonne de la commune*

- Intégrer cette dimension dans les parcours touristiques et patrimoniaux
- Verser une subvention aux élèves du primaire de la commune scolarisés dans des filières bilingues hors de la commune
- Si une demande d'ouverture de classe bilingue sur la commune est formulée, la soutenir

8 Pour rappel, la loi Egalim impose, à compter de 2022, 50 % de produits labellisés ou locaux, dont 20 % issus de l'agriculture biologique

9 Il est possible d'obtenir des subventions pour améliorer la sécurité routière dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière. Plus d'information sur <http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-Pdasr/Appel-a-projets>

- Insérer une rubrique bilingue dans le bulletin municipal

4. Favoriser l'action et le développement des associations

4.1. Garantir l'indépendance des associations et la transparence et l'équité dans les relations associations/municipalité

- Pas de conseiller municipal siégeant comme représentant de la municipalité au conseil d'administration des associations
- Transparence et équité dans les relations entre la municipalité et les associations, notamment en ce qui concerne le financement

4.2. Faciliter l'action et le développement des associations :

- Étudier la mise en place d'une maison des associations offrant local de réunion, accès internet, espaces de rangement, etc.
- Faire du site internet de la commune une véritable vitrine pour les associations
- Aider au fonctionnement des associations :
 - Mettre à leur disposition un minibus pour les petits déplacements
 - Optimiser l'accès aux salles existantes
 - Étudier un aménagement de la salle de sport pour la rendre fonctionnelle en hiver (isolation et chauffage)
 - Valoriser la salle St Yves : ménage plus efficace, mise en place d'une cuisine
 - Désigner un référent « activités sportives » au sein du conseil municipal
 - Mettre à disposition des moyens mutualisés pour les animations des associations, verres réutilisables notamment

5. Faire notre part face aux défis environnementaux

5.1. Anticiper sur les préconisations du Plan Air-Climat-énergie ⁽¹⁰⁾ mis en œuvre par la Communauté de communes et notamment :

- Optimiser la consommation énergétique de la commune :
 - Travailler sur la sobriété énergétique des bâtiments communaux
 - Revoir le plan d'éclairage public pour l'adapter aux besoins réels et le rendre moins énergivore (LED par exemple) et obtenir le label « Villes et Villages étoilés » ⁽¹¹⁾
- Valoriser les bio-déchets :
 - Mettre à disposition une remorque déchets verts supplémentaire
 - Mettre à disposition un broyeur de végétaux (si possible en partenariat avec les communes proches)

5.2. Réfléchir, en liaison avec la communauté de communes, à l'extension de l'assainissement collectif aux zones urbanisées, notamment la zone Ty Gwen, Pors ar Vag, Lestrevet

5.3. Obtenir le label Eco-Phyto pour la commune portant sur l'entretien des espaces verts ⁽¹²⁾

5.4. Assurer les obligations réglementaires en matière de marées vertes

- Réagir dans les 24h face aux échouages pour éviter les fermetures de plages.

5.5. Assurer la propreté du front de mer

- Mettre en place un plan de nettoyage régulier des plages :
 - Organiser les nettoyages pour favoriser la participation la plus massive possible de la population et en faire une initiative festive, éducative et conviviale
 - Rechercher un partenariat avec l'école de gendarmerie de Dinéault pour le nettoyage des plages dans le cadre de leur journée citoyenne

10 Plus d'information sur <http://www.ccpccp.bzh/environnement/energie-et-climat/>

11 Le label « Villes et villages étoilés » est délivré depuis 2009 par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), en partenariat avec les Parcs nationaux et les Parcs régionaux, l'Association des maires de France, les Éco-maires, le ministère de l'Environnement. (574 communes ont ce label). Informations sur https://www.anpcen.fr/?id_rub=19&rub=participez-%E0-villes-et-villages-etoiles&ssrub=

12 Plus d'information sur <https://bretagne-environnement.fr/communes-zero-phyto-bretagne-article> ; 30 % des communes bretonnes sont labellisées, dont St Nic et Ploéven

- Associer les écoles et la Surfrider Foundation ⁽¹³⁾ à cette initiative
- Mettre en place un plan: « plage sans mégots de cigarettes ni déjections animales »

5.6. Favoriser les bonnes pratiques

- Informer les habitant-es sur les bonnes pratiques via une rubrique dédiée sur le site internet de la commune (ex : gaspillage alimentaire, économies d'énergie et d'eau).
- Aider les associations à la mise en œuvre des bonnes pratiques (par exemple achat au niveau communal de verres réutilisables).

6. Traduire nos engagements à la communauté de communes

6.1. Desserrer l'étouffement des transferts de compétences à la communauté de communes :

- Ouvrir le débat sur le rattachement de Plomodiern à une autre communauté de communes (pour une meilleure cohérence des politiques publiques)
- Utiliser les possibilités ouvertes par la loi engagement et proximité pour une nouvelle répartition des compétences ⁽¹⁴⁾
- Chercher le niveau le plus pertinent de la coopération inter-communale pour mener des projets indépendamment des frontières actuelles de la communauté de communes⁽¹⁵⁾

6.2. Promouvoir la solidarité avec les personnes en difficulté

- Proposer le versement d'aides financières pour le paiement des factures d'eau et d'électricité, d'aides à la mobilité, de prise en charge des franchises médicales

6.3. Œuvrer à faire respecter les intérêts des petites communes et le partage équitable des investissements

6.4. Agir contre la disparition des services publics

- Maintenir des bureaux de poste de plein exercice dans les communes
- Sur la gestion de l'eau et assainissement, privilégier au niveau communautaire le retour à un mode de gestion en régie, à la fin de la délégation de service public (2024) ou étudier la possibilité de reprise de la compétence au niveau communal ⁽¹⁶⁾
- Développer les transports publics (notamment liaisons à la demande ou régulières vers Châteaulin, Douarnenez et Quimper)

6.5. Agir maintenant sur les impacts du changement climatique

Le Plan Climat Air Énergie ⁽¹⁷⁾ engagé par la communauté de communes définit l'état des lieux, les enjeux et les perspectives. Les actions concrètes doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible, notamment :

- Sobriété énergétique des équipements publics, en particulier viser l'obtention du label « Territoire étoilé » ⁽¹⁸⁾
- Pour encourager le tri des ordures ménagères, révision du plan de ramassage des poubelles jaunes et vertes

6.6. PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

S'assurer que les dispositions du PLUI ⁽¹⁹⁾ :

- sont cohérentes avec l'objectif prioritaire de la réponse aux défis environnementaux ;
- respectent strictement les préconisations réglementaires, notamment la loi Littoral ;

13 Pour plus d'information voir <https://surfrider.eu/>

14 Voir notamment le chapitre II de la loi 2019-1461

15 Voir la possibilité d'utiliser les souplesses introduites par la loi engagement et proximité 2019-1461, notamment la possibilité de restituer aux communes certaines compétences transférées à la comcom.

16 Possibilité désormais prévue par la loi engagement et proximité (art 14 : « La communauté de communes peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences mentionnées aux 6° (assainissement) et 7° (eau) à l'une de ses communes membres »).

17 Voir note 10

18 Voir note 11

19 La mise en place d'un PLUI a été décidée par délibération de la Comcom du 06 novembre 2018. Ce PLUI se substituera aux PLU des communes. Actuellement, la phase de diagnostic est en cours et devrait s'achever avant les municipales. Le plan d'aménagement et de développement durable (partie intégrante du processus) devrait s'engager après les municipales. Le processus est censé s'achever fin 2023. Il fera l'objet d'enquêtes publiques. Des registres de concertation ont été mis à disposition les mairies et une enquête papier et/internet s'est tenue jusqu'au 31/12/2019

- assurent l'équité du zonage entre les différentes communes.

Pour suivre nos réflexions et notre projet

<https://unnouveausoufflepourplomo.wordpress.com>
<https://www.facebook.com/nouveausouffleplodiern/>
unnouveausoufflepourplodiern@laposte.net